

MINI-GUIDE APPEL FRESH 2016

1. FRESH : FONDS POUR LA RECHERCHE EN SCIENCES HUMAINES

En 2012, le Gouvernement de la Communauté française a créé le Fonds pour la Recherche en Sciences Humaines (FRESH). L'objectif de ce Fonds est de répondre à des besoins différents et complémentaires de la **recherche fondamentale en sciences humaines et sociales**.

Le Conseil d'administration du F.R.S.-FNRS du 24 juin 2016 a décidé de limiter l'appel aux bourses de **doctorat** pour les diplômés en sciences humaines et sociales (durée : 2 + 2 ans).

2. CALENDRIER

- Ouverture de l'appel sur l'application web du F.R.S.-FNRS '[SEMAPHORE](#)' pour soumission électronique :
→ Mercredi 13 juillet 2016¹
- **DERNIER JOUR D'OUVERTURE POUR SOLLICITER L'ACCES A UN FORMULAIRE ELECTRONIQUE :**
→ LUNDI 29 AOÛT 2016 À 14 H (GMT +1)

<u>DATES LIMITES DE VALIDATIONS ÉLECTRONIQUE EN 2016</u> <u>A 14 H (GMT +1)</u>	
Validation par les candidats	Mardi 30 août à 14h (GMT+1)
Validation promoteur Le promoteur nommé à titre définitif ou bénéficiant d'un poste probatoire (assimilé à une nomination définitive) au plus tard à la date limite de validation Recteurs est éligible. Le promoteur pensionné après la date limite de validation Recteurs et avant la fin du financement est éligible sous réserve de l'accord préalable de l'université. Le promoteur ayant accédé à la pension/l'éméritat à la date limite de validation Recteurs n'est pas éligible.	Lundi 12 septembre à 14h (GMT+1)
Validation recteur (clôture de l'appel)	Jeudi 15 septembre à 14h (GMT+1)
Pour les <u>1^{eres} bourses (1^{ere} et 2^e année) :</u> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Attestation de réussite du diplôme de master / attestation d'accès au doctorat ou d'inscription au doctorat /avis du Comité de thèse (article 115 décret Paysage) ➤ Avis des referees et referee extérieur au monde académique (seront contactés par le FRESH) 	avant le vendredi 30 septembre

¹ Pour les chercheurs pouvant en bénéficier, le FRESH donnera accès au formulaire électronique FRESH-2B (2^{nde} bourse FRESH) sur l'application 'SEMAPHORE'.

<p>➤ Le classement établi par la faculté ayant délivré le diplôme de master pris en compte dans l'éligibilité est un élément entrant en ligne de compte pour l'évaluation. Il est impératif que le candidat fasse compléter le document ad hoc. Après la date de validation des dossiers, le candidat sera invité par e-mail à charger le document sur une page dédiée.</p>	
<p>Pour les <u>1^{res} bourses (1^{ère} et 2^e année)</u> :</p> <p>➤ Si nécessaire, formulaires éthique humaine, éthique médicale, animaux d'expérience</p>	<p>avant le lundi 31 octobre</p>
<p>Pour les <u>2^{ndes} bourses</u> :</p> <p>➤ Avis du Comité d'accompagnement (Comité de thèse)</p>	<p>avant le lundi 31 octobre</p>

- Les jurys se réuniront à l'automne 2016.
- Les décisions d'attribution seront prises par le Comité de gestion du FRESH de décembre. Les 1^{ères} bourses débuteront le 1^{er} octobre 2016, les 2^{ndes} bourses débuteront le 1^{er} janvier 2017.

La présente note vise à informer la Communauté académique des principales caractéristiques relatives aux bourses susmentionnées, permettant ainsi aux candidats de préparer au mieux leur dossier.

3. RÈGLEMENT

Le règlement est disponible sur <http://www.fnrs.be/index.php/appels-reglements>

Les diplômés en (cf. art. 3 du règlement) :

- art de bâtir et urbanisme
- sciences de la santé publique
- sciences géographiques
- sciences et gestion de l'environnement

qui postulent une bourse FRESH ne peuvent pas postuler une bourse FRIA.

CONDITIONS
<p>➤ Maximum 7 ans après le dernier diplôme de master ou master complémentaire, pour autant que ce délai soit compris dans l'année académique en cours (01/10/2015 – 30/09/2016)</p> <p>➤ Ajout d'un an par accouchement ou adoption</p>

Les candidatures à une 2^{de} bourse FRESH seront évaluées par les comités d'accompagnement (Comités de thèse).

4. CONTENU D'UNE PROPOSITION

Les candidats pourront choisir entre le français et l'anglais pour la rédaction de leur proposition.

Le F.R.S.-FNRS insiste particulièrement sur le **respect scrupuleux du nombre de pages défini** pour les documents à annexer au formulaire et rappelle que les jurys sont souverains quant à l'appréciation du dossier s'il dépasse le nombre de pages défini.

Une spécificité du Fonds FRESH est l'**impact sociétal** des programmes de recherches sélectionnés pour financement tel que défini par le Conseil d'administration du 25 juin 2013 : « Le Fonds FRESH soutient des projets de recherche fondamentale dont les conclusions sont susceptibles d'améliorer dans un court-moyen terme la connaissance ou le fonctionnement d'un secteur de la société au niveau local, régional, national ou international, dans des aspects qui peuvent être notamment économiques, politiques, culturels, etc. »

Les candidats seront invités à présenter dans leur dossier une appréciation de cette valeur sociétale du projet, en précisant notamment les acteurs, groupes ou secteurs susceptibles de bénéficier à court-moyen terme des résultats de la recherche.

Une lettre **d'avis d'une personne de référence extérieure au monde académique** devra être jointe au dossier.

Le dossier de candidature comporte les principales sections décrites dans le tableau ci-dessous.

RUBRIQUES	CONTENU
Le CHERCHEUR	Données permettant de vérifier l' éligibilité (diplômes, date d'obtention, institution)
	Mentions et classements par cycle et par année d'étude
	Prix et distinctions honorifiques (maximum 5)
	Liste des publications éventuelles (publiées ou acceptées) du candidat, attachée sous forme d'un fichier PDF
	Expérience professionnelle , y compris les activités pertinentes pour le projet de recherche
	Titre du mémoire
SON PROJET DE RECHERCHE	Titre , en anglais et en français (maximum 200 caractères chacun) ²

² Tous caractères, y compris les espaces

RUBRIQUES	CONTENU
	<p>Résumé, en anglais et en français (maximum 2000 caractères chacun)³</p>
	<p>Choix du jury</p>
	<p>Sélection de 2 à 6 champs descripteurs par ordre d'importance relative, complétés par des mots-clés libres éventuels</p>
	<p>Description du projet, en anglais ou en français, attachée sous forme d'un fichier PDF de 4 pages maximum⁴ (arial 12, interligne simple), incluant la bibliographie de référence classée par ordre d'apparition dans le texte, et organisée en 4 parties :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. objectifs de la recherche 2. état de l'art 3. projet de recherche 4. plan de travail
	<p>Un résumé de la 1^{re} année de thèse pour les candidats 1^{re} bourse 2^e année uniquement</p>
	<p>Les candidats à une bourse FRESH seront invités à présenter dans leur dossier une appréciation de la valeur sociétale du projet, en précisant notamment les acteurs, groupes ou secteurs susceptibles de bénéficier des résultats de la recherche.</p>
SON ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL	<p>Éléments permettant d'apprécier si l'environnement (les moyens intellectuels et/ou matériels à disposition du candidat) est en adéquation avec la réalisation de ce qui est annoncé dans le projet⁵</p>
SES PERSONNES DE REFERENCE⁶	<p>Coordonnées (nom, prénom, email) de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 personnes de référence autres que le promoteur qui seront contactées par le FRESH (rubrique 6 du formulaire) - 1 personne de référence extérieure au monde académique qui sera contactée par le FRESH (rubrique 7 du formulaire).

5. PROCÉDURE DE (PRÉ) SÉLECTION, JURYS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les **candidatures à une 1^{re} bourse** seront évaluées par deux jurys : l'un dédié aux **défis culturels** et l'autre aux **défis économiques et sociaux**.

Chaque jury est composé de 3 membres de la société civile et de 9 membres issus des universités de la CFB avec équilibre institutionnel :

- 2 UCL, 2 ULB, 2 ULg
- 1 UMons, 1 UNamur, 1 USL-B

³ Tous caractères, y compris les espaces

⁴ Les graphiques et tableaux (2 pages maximum) sont autorisés en sus des 4 pages.

⁵ Les données pour ce critère peuvent être variables selon la nature du projet et la discipline scientifique.

⁶ Pour les candidats à une 1^{re} bourse, une lettre de demande d'avis sera demandée aux personnes de référence ainsi qu'au promoteur.

Les promoteurs (ou co-promoteurs) d'un candidat ne sont pas autorisés à siéger, même partiellement, dans le jury qui auditionne leur candidat.

L'actualisation de la composition des jurys sera publiée sur le site web du F.R.S.-FNRS dans le courant de l'été. La composition 2015 est disponible à l'adresse <http://www.fnrs.be/index.php/commissions-scientifiques>

Le choix du jury sera effectué par le candidat (dans son formulaire de candidature).

Le Conseil d'administration du F.R.S.-FNRS a décidé de mettre en place une procédure de **présélection** sur dossier. Les jurys prendront en considération, pour la présélection, la qualité scientifique des dossiers (projet et candidats) et l'impact sociétal des projets de recherche (10%).

Les **candidats présélectionnés** seront soumis à une **interview dans les locaux du F.R.S.-FNRS, 5, rue d'Egmont à 1000 Bruxelles**. Chaque dossier sera attribué à un rapporteur, sur base des 2 à 6 champs descripteurs indiqués par le candidat. Le candidat sera interviewé par le rapporteur, qui mène les débats, ainsi que par les autres membres du jury.

Le jury consacre maximum 30 minutes à chaque candidat.

Le candidat se voit demander un exposé oral d'une durée comprise entre 10 et 20 minutes.

Les critères pris en compte dans l'évaluation des candidatures sont les suivants :

CRITERES
Qualité du projet de recherche : faisabilité, originalité, laboratoire d'accueil, plan de travail impact sociétal et, dans le cas d'une candidature à une 1 ^{re} bourse 2 ^e année, rapport d'activités
Valeur du candidat dans sa spécialité (CV)
Présentation et réponses aux questions sur le projet
Culture scientifique générale

La grille de notation est la suivante :

Catégories	Notes
A	A+ exceptionnel
	A excellent
	A- très bon
B	B+ bon
	B moyen
	B- faible
C	C insuffisant

Le jury évalue, pour les candidats qui se présentent pour une 1^{re} bourse si ceux-ci peuvent mener à bien leur doctorat en 4 ans. Selon l'état d'avancement de leur recherche, le jury peut décider de recommander ces candidats en 1^{re} bourse 1^{re} année ou 1^{re} bourse 2^e année.

TOUS LES DOCUMENTS, GUIDES ET REGLEMENTS SONT DISPONIBLES SUR <http://www.fnrs.be/index.php/appels-reglements>